

SYNDICAT INTERCOMMUNAL AVOCATION SCOLAIRE DE LA REGION DE MARTAINVILLE

La rentrée est fixée au **JEUDI 1^{er} septembre 2016**
pour les classes maternelles et les classes élémentaires

REPARTITION DES COURS

Ecole d'AUZOUVILLE-SUR-RY	CE2,CE2/ CM1, CM2
Ecole de MARTAINVILLE-EPREVILLE	CP, CP, CE1
Ecole de SERVAVILLE-SALMONVILLE	PS, PS/MS, MS/GS, GS

MATERNELLES

Pour les enfants des classes maternelles nouvellement inscrits nous demandons aux parents :

- 1/ D'inscrire sur un bracelet de tissu ou sur un papier épinglé *le Nom, le Prénom de l'enfant*, ainsi que *l'endroit où il doit descendre du car*, ceci pendant la première semaine.
- 2/ Il est également indispensable d'inscrire le mot « *CANTINE* » s'il doit y prendre son repas.
- 3/ Dès le premier jour de la rentrée scolaire, il sera remis à chaque élève de maternelle, un macaron de couleur :

VERT pour MARTAINVILLE
BLEU pour SERVAVILLE
ROUGE pour AUZOUVILLE

Que chaque enfant devra porter de façon apparente lors de son trajet en car.

CANTINES SCOLAIRES

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1/ ETRE OBLIGATOIREMENT A JOUR DES PAIEMENTS DES ANNEES PASSEES (les enfants ne seront pas pris à la cantine s'il reste des factures impayées)

Les trois cantines du SIVOS fonctionneront normalement dès le **jeudi 1^{er} septembre 2016** pour les enfants dont les inscriptions auront été remises (voir conditions d'inscription sur la feuille jointe).

Pour tout renseignement :

- SIVOS de MARTAINVILLE (☎02.35.02.19.11)
- sivos.martainville@wanadoo.fr
- Site : sivosmartainville.fr

Règlement du service de restauration scolaire

Les tarifs de la cantine pour l'année 2016-2017 ont été votés par délibération du Conseil Syndical en date du 6 octobre 2008

- ❖ Prix du repas 3.20 €
- ❖ Famille de deux enfants 90% soit 2.90 € le repas.
- ❖ Famille de trois enfants 80% soit 2.60 € le repas.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

1/ Tout repas commandé et non annulé dans les délais réglementaires précisés ci-dessous est dû.

Inscription le plus tôt possible et au plus tard la veille avant 9 h.

2/ Pour tout régime spécifique ou allergie alimentaire un certificat médical devra être joint à la demande. La signature du PAI (Projet d'accueil individualisé) qui fixe les obligations médicales et le certificat médical sont à fournir le plus tôt possible pour permettre la mise en place d'un régime adapté.

Aucune prise de médicament n'est possible sur le temps du repas, sauf cas exceptionnel. (joindre une ordonnance).

MODE DE PAIEMENT

Depuis la rentrée scolaire 2008/2009, les modes de règlement de la facturation cantine et garderie ont changé. **Aucun chèque ne devra être remis aux enseignants, ni expédié à la Mairie.** La trésorerie de Darnétal vous enverra personnellement une facture et vous devrez leur retourner votre règlement. Trois modes de règlement vous sont proposés (voir documents ci-joints).

NB : Pour les familles qui ont mis en place le prélèvement automatique en 2015/2016 ou avant, il est inutile de nous fournir un nouveau RIB.



TRANSPORT SCOLAIRE

CIRCUIT N°1

ALLER	EPREVILLE impasse de la Fontaine	8H05 et 13H05
	EPREVILLE rue des Marronniers	8H10 et 13H10
	LA GRANGE DU CHEMIN	8H15 et 13H15
	LE THIL	8H24 et 13H17
	LES LESQUES	8H28 et 13H21
	AUZOUVILLE ECOLE	8H30 et 13H25
	LE DIMAGE	8H36 et 13H30
	RUE DU PUIT	8H41
	LE MOUCHEL	8H44
	MARTAINVILLE ECOLE	8H47 et 13H30
SERVAVILLE-ECOLE	8H55 et 13H40	
RETOUR	SERVAVILLE école	12H05 et 16H05
	SERVAVILLE Rougemonts	12H10 et 16H12
	MARTAINVILLE ECOLE	12H15 et 16H17
	LE MOUCHEL	16H30
	RUE DU PUIT	16H33
	AUZOUVILLE Le dimage	12H22 et 16H36
	AUZOUVILLE Ecole	12H24 et 16H38
	AUZOUVILLE Le Thil Centre	12H27 et 16H47
	AUZOUVILLE Hameau les lesques	16H52
	AUZOUVILLE La grange du chemin	16H59
	MARTAINVILLE Rue des Marronniers	12H35 et 17H01
	MARTAINVILLE impasse de la Fontaine	12H37 et 17H03

CIRCUIT N° 2

ALLER

LA HEMAUDIÈRE (ANC. MANOIR)	8H15 et 13H13
SERVAVILLE (rue des Pommiers-rue de la Briqueterie)	8H19 et 13H16
SALMONVILLE (route de Blainville)	8H22 et 13H20
SALMONVILLE (rue de l'Ancienne Abbaye)	8H25 et 13H22
SERVAVILLE ECOLE	8H30 et 13H25
Rue de MOULIN-Rue des ROUGEMONTS	8H34 et 13H28
MARTAINVILLE « STOP »	8H38 et 13H31
MARTAINVILLE ECOLE	8H45 et 13H35
LE DIMAGE	8H51 et 13H40
AUZOUVILLE ECOLE	8H55 et 13H45

RETOUR

AUZOUVILLE ECOLE	12H 05 et 16H00	12 h05
LE DIMAGE	12H08 et 16H05	12H10
MARTAINVILLE ECOLE	12H13 et 16H15	12H20
MARTAINVILLE Résidence du Manoir	12H18 et 16H20	12H25
LA HEMAUDIÈRE (ANC. MANOIR)	12H23 et 16H25	12H30
SERVAVILLE ECOLE	12H28 et 16H30	12H35
SERVAVILLE (rue des Pommiers-rue de la Briqueterie)	12H30 et 16H35	12H40
SALMONVILLE (hameau salmonville)	12H32 et 16H37	12H42
SALMONVILLE (La Forge)	12H34 et 16H42	12H47
SERVAVILLE rue des Rougemonts	12H38 et 16H47	12H52
SERVAVILLE La hémaudière	16H55	13H00

HORAIRES mercredi midi

ATTENTION : Les horaires ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent varier de quelques minutes.

Information transport importante

Si personne ne peut accueillir votre enfant de maternelle à la descente du car et qu'il se retrouve seul avec l'accompagnatrice en fin de circuit plusieurs cas sont possibles :

1. C'est un midi ; il est conduit à la cantine la plus proche.
2. C'est un soir ; l'enfant est déposé à la garderie.
3. C'est un mercredi midi, il est confié au maire ou au président du SIVOS. Conformément à la réglementation, il pourrait être confié à la gendarmerie.
4. Dans les deux premier cas, une facture vous sera adressée.

Rappel :

Pour des raisons de sécurité lors de la sortie des classes, nous demandons aux parents d'avoir la gentillesse de ne gêner le car, ni dans son stationnement, ni dans ses déplacements. L'allée du car ne doit pas être entravée par des objets, c'est pourquoi les chauffeurs ne sont pas autorisés à prendre les colis et paquets divers.

GARDERIE



A compter du jeudi 1^{er} septembre 2016, jour de rentrée scolaire pour les écoles du SIVOS, les garderies destinées aux enfants des trois communes fonctionneront à SERVAVILLE, MARTAINVILLE et à AUZOUVILLE

Les enfants pourront être accueillis de 7h à 8h 50 le matin et le soir jusqu'à 18 h 30.

La mise en place de deux tarifs a été établie par délibération du conseil syndical en date du 2 juin 2015 de la manière suivante :

- 1,50 € le matin quel que soit le temps de garderie
- 2.25 € le soir quel que soit le temps de garderie
- 3.40 € pour les enfants qui sont gardés le matin et le soir.
- 0.75 € par jour pour le périscolaire.

Comme pour la cantine, les parents devront régler la facture auprès du **trésor public** soit

- par chèque
- en espèces
- par prélèvement automatique

Numéros Utiles

En élémentaire, une fois les cours terminés, l'enfant est sous la seule responsabilité des parents.

Si vous n'avez pas prévenu le personnel qui assure la garderie et celui du car pour qu'il prenne en charge votre enfant, personne n'est dans l'obligation de veiller sur lui après les cours.

Pour éviter les malentendus, les oublis et les erreurs humaines je vous communique les numéros de téléphone qui peuvent vous être utiles et vous demande de bien vouloir penser à **prévenir le personnel du Sivos chaque fois que votre enfant reste à la garderie de façon occasionnelle ou régulière.**

N'oubliez pas non plus de remplir la fiche de renseignements ci-après, les enseignants ne sont pas toujours présents à l'école pendant le temps de cantine et garderie.

Sivos :

02 35 02 19 11 ouvert de 9h à 12h lundi, mardi, jeudi, vendredi.

sivos.martainville@wanadoo.fr

Auzouville sur Ry :

Garderie : **02 35 59 15 47**

Horaires : de 7h à 8h 50 le matin et de 16h 40 à 18h 30 le soir.

Restaurant scolaire : **02 35 59 15 47**

Mme Mazy, Mme Lhermitte, Mme Quiesse.

Martainville Epreville :

Garderie : **02 35 02 07 82**

Mme Bousso, Mme Caudebec.

Horaires : de 7h à 8h 50 le matin et de 17h 00 à 18h 30 le soir.

Restaurant scolaire : **02 35 02 07 82**

Mme Caudebec, Mme Hébert, Mme Bousso.

Servaville Salmonville :

Garderie : **02 35 34 72 97**

Horaires : de 7h à 8h 50 le matin et de 16h 30 à 18h 30 le soir.

Mme Leblanc, Mme Louiset

Restaurant scolaire : **02 35 23 21 04**

Mme Gohory, Mme Leblanc, Mme Louiset, Mme Torres.

Mme Crevet, Mme Galant.

DISCIPLINE

Que ce soit à la cantine, dans le car ou à la garderie, nous vous informons que des mesures d'exclusions provisoires voire définitives, peuvent être prises envers les enfants qui

manquent de respect envers le personnel. Tout geste violent entraînera une exclusion immédiate.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ELEVE		Responsable légal de l'enfant (entourer) les 2 parents-le père-la mère - autre			
Nom		Adresse P R INCIPALE de l'enfant (entourer) : chez les 2 parents, ensemble-en alternance chez les 2 parents, séparés-chez la mère-chez le père-autre			
Prénom		Père (ou 1 ^{er} responsable légal)		Mère (ou 2 ^{ème} responsable légal)	
Né(le)		Nom		Nom	
Né(à)		Prénom		Prénom	
Nationalité		Adresse		Adresse	
Frères/sœurs (prénoms + année de naissance)					
Allergie médicale		Commune		Commune	
Allergie alimentaire		Profession		Profession	
Autre information à connaître sur sa santé		Tél domicile		Tél domicile	
L'enfant doit être assuré « responsabilité civile » et « individuelle accident » (fournir une attestation à l'école).		Tél portable		Tél portable	
Nom de la mutuelle		Tél travail		Tél travail	
Date du dernier vaccin anti-tétanique		Courriel		Courriel	
Nom et n° de tél du médecin de famille		Mutuelle du responsable légal :			
		N° de sécurité social du responsable légal :			

Autres personnes pouvant s'occuper de l'enfant en votre absence, en cas d'urgence ou maladie			
NOM		NOM	
Prénom		Prénom	
Téléphone		Téléphone	
Lien avec l'enfant		Lien avec l'enfant	

En cas d'accident, nous essayons toujours de vous joindre en premier lieu, mais il est parfois nécessaire de faire transporter votre enfant en milieu hospitalier. La procuration suivante est donc obligatoire. Nous appelons les urgences et c'est le médecin régulateur qui décide de l'hôpital d'accueil le plus adapté.

PROCURATION

Je soussigné(e),, père-mère-tuteur, autorise la directrice de l'école ou la personne qui la remplace à faire transporter mon enfant en cas d'urgence, dans un centre hospitalier, et à prendre si nécessaire toutes dispositions utiles à sa santé.

Le...../...../ Signature

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Les horaires : Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie	7 h 00- 8 h 50	7 h 00- 8 h 50	7 h 00- 8 h 50	7 h 00- 8 h 50	7 h 00- 8 h 50
Classe Matin	9 h 00- 12 h00	9 h 00- 12 h00	9 h 00- 12 h00	9 h 00- 12 h00	9 h 00- 12 h00
Pause méridienne	12 h 00- 13h45	12 h 00- 13h45		12 h 00- 13h45	12 h 00- 13h45
Classe Après-Midi	13 h 45- 16h00	13 h 45- 16h00		13 h 45- 16h00	13 h 45- 16h00
Activités périscolaires	16 h 00- 17h00	16 h 00- 17h00		16 h 00- 17h00	16 h 00- 17h00
Garderie	17 h00- 18h30	17 h00- 18h30		17 h00- 18h30	17 h00- 18h30

PERISCOLAIRE DU SIVOS

NOM DE FAMILLE :

ADRESSE COMPLETE (Impérativement).....

N° de téléphone.....

Inscrivons notre (nos) enfant(s) à la cantine pour **LE JOUR DE LA RENTREE** du

jeudi 1^{er} septembre 2016, les jours suivants l'inscription se fera auprès du personnel

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Lieu Du Periscolaire</i>

A remettre au plus tard **le 1^{er} août au SIVOS (rue des rougemonts 76116 Servaville-Salmonville), en téléphonant au 02.35.02.19.11 (sivos) ou encore par mail au sivos.martainville@wanadoo.fr**

CANTINES SCOLAIRES DU SIVOS

Si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge par le personnel de la cantine et de la garderie dès le premier jour, pensez à l'inscrire à l'aide du coupon ci dessous

NOM DE FAMILLE :
ADRESSE COMPLETE (Impérativement).....
.....
N° de téléphone.....

Inscrivons notre (nos) enfant(s) à la cantine pour **LE JOUR DE LA RENTREE** du

jeudi 1^{er} septembre 2016, les jours suivants l'inscription se fera auprès du personnel

<i>Nom Prénom</i>	<i>Classe-enseignant</i>	<i>Ecole</i>

A remettre au plus tard **le 1^{er} août au SIVOS (rue des rougemonts 76116 Servaville-Salmonville), en téléphonant au 02.35.02.19.11 (sivos) ou encore par mail au sivos.martainville@wanadoo.fr**

GARDERIE DU SIVOS

NOM DE FAMILLE :
ADRESSE COMPLETE (Impérativement).....
.....
N° de téléphone.....

Inscrivons notre (nos) enfant(s) à la cantine pour **LE JOUR DE LA RENTREE** du

jeudi 1^{er} septembre 2016, les jours suivants l'inscription se fera auprès du personnel

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Lieu de garderie</i>

A remettre au plus tard **le 1^{er} août au SIVOS (rue des rougemonts 76116 Servaville-Salmonville), en téléphonant au 02.35.02.19.11 (sivos) ou encore par mail au sivos.martainville@wanadoo.fr**

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (**NOM DU CREANCIER**) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (**NOM DU CREANCIER**).

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
Pays :	Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

IBAN	BIC
------	-----

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Signé à : Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par (**NOM DU CREANCIER**). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Sivos de la région de Martainville

70 Rue des Rougemonts 76 116 Servaville Salmonville

COUPON RÉPONSE

Monsieur (et, ou) Madame

Demeurant.....

Parents de ou des enfant(s) :

.....

En classe de

.....

.....

Après avoir pris connaissance de la note d'information sur le règlement des cantines

Souhaite, opter pour le règlement suivant : (Cocher la case suivant votre choix)

- ❖ Prélèvement automatique
- ❖ Par chèque Bancaire ou Postal libellé à l'ordre du Trésor Public et que je transmettrai à la Trésorerie Générale de Darnétal.
- ❖ En Espèces à la Caisse du Trésor Public de Darnétal

DATE

SIGNATURE

Sivos de la région de Martainville, rue des Rougemonts 76 116 Servaville Salmonville

☎ 02.35.02.19.11

mail : sivos.martainville@wanadoo.fr